

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE PARC EOLIEN COMPOSÉ DE 3 AEROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SNC FERME EOLIENNE DE LION-EN-BEAUCE
(SIEGE SOCIAL : 2, RUE DU LIBRE ECHANGE, 31500 TOULOUSE)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45410 LION-EN-BEAUCE

DUREE DE L'ENQUETE : 32 JOURS, DU LUNDI 27 MAI AU JEUDI 27 JUIN 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIES DE LION-EN-BEAUCE ET D'OISON OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE DE LION-EN-BEAUCE AUX MÊMES HORAIRES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES)

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SNC FERME EOLIENNE DE LION-EN-BEAUCE – (MME BEAUBEAU – SOCIÉTÉ ABO WIND – 19 BD ALEXANDRE MARTIN, 45000 ORLEANS).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. MICHEL LAFFAILLE, COLONEL EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE LION-EN-BEAUCE AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 27 MAI 2019 DE 9H00 À 12H00
- JEUDI 6 JUIN 2019 DE 14H30 À 17H30
- SAMEDI 15 JUIN 2019 DE 9H00 À 12H00
- JEUDI 27 JUIN 2019 DE 14H30 À 17H30

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE LION-EN-BEAUCE. SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-fermeeoliennelionenbeauce@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIES DE LION-EN-BEAUCE ET D'OISON, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.